



Original : anglais

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 12 avril 2013

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : **Mme la juge Sylvia Steiner, juge président**
 Mme la juge Joyce Aluoch
 Mme la juge Kuniko Ozaki

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

Ordonnance portant convocation d'une conférence de mise en état *ex parte*
réservée à la Défense et au Greffe

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. Jean-Jacques Badibanga

Le conseil de la Défense

M^e Aimé Kilolo-Musamba
M^e Peter Haynes

Les représentants légaux des victimes

M^e Marie Edith Douzima-Lawson
M^e Assingambi Zarambaud

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mme Maria Luisa Martinod-Jacome

Autres

En application de la règle 132-2 du Règlement de procédure et de preuve, la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale, saisie de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, ORDONNE ce qui suit :

- a) Une conférence de mise en état réservée à la Défense et au Greffe se tiendra *ex parte* le mardi 16 avril 2013 à 15 heures pour traiter de questions relatives à la présentation d'éléments de preuve par la Défense¹ ;
- b) Cette conférence de mise en état se tiendra à huis clos ; et
- c) Elle se tiendra en présence de la Défense et de représentants du Greffe et de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

/signé/

Mme la juge Joyce Aluoch

/signé/

Mme la juge Kuniko Ozaki

Fait le 12 avril 2013

À La Haye (Pays-Bas)

¹ Voir courriel adressé par la Défense au juriste adjoint de la Chambre de première instance III le 11 avril 2013 à 15 h 56.